

trigone

EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 03 03 21 Séance du mardi 23 Mars 2021

MARCHE DE FOURNITURE DE CONSOMMABLES POUR LE TRAITEMENT DES LIXIVIATS ISSUS DES ISDND DE PAVIE ET DU HOUGA

Nombre de membres

En exercice : 9
Présents : 8
Procuration : 0
Absent : 1

Date de la convocation

Le 12 Mars 2021

Date d'affichage

31/03/2021

Le mardi 23 Mars 2021 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, MM. Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Jean-Pierre SALERS, Patrick SUAREZ, Roger COMBRES

Présent par visioconférence : Sans objet

Représentation : Mr Didier DUPRONT est suppléé par M. Georges CAUSERO et Mme Françoise CARRIE est suppléée par M. Henri CHAVAROT

Absent excusé : Thierry REVEIL

Un appel d'offres ouvert, concernant la fourniture de consommables pour le traitement des lixiviats issus des ISDND de Pavie et du Houga, a été lancé avec remise des offres le 25 février 2021. Il s'agit d'un marché décomposé en 4 lots, et à bon de commande sans minimum ni maximum d'une durée d'un an renouvelable trois fois.

La commission d'appels d'offres réunie le 23/03/2021 à 9H30, a attribué les marchés aux attributaires suivants, pour leur offre économiquement la plus avantageuse:

- Lot 1 charbons actifs en grains : OVIVE
- Lot 2 réactifs : QUARON
- Lot 3 substrat carboné: OVIVE
- Lot 4 antimousse et produits de lavage des membranes: OVIVE

**Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical « déchets », après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE**

- **D'autoriser le Président à signer les marchés à bon de commande sans minimum ni maximum d'une durée d'un an renouvelable trois fois, avec les attributaires suivants :**
 - Lot 1 charbons actifs en grains : OVIVE
 - Lot 2 réactifs : QUARON
 - Lot 3 substrat carboné: OVIVE
 - Lot 4 antimousse et produits de lavage des membranes: OVIVE
- **D'autoriser le Président à signer les pièces et avenants y afférents**

Le Président,
Francis DUPOUEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.